

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
Association Les Sentiers de l'Amitié
5 NOVEMBRE 2021

La séance est ouverte à 18 H 15

Les adhérents ont été convoqués dans les délais impartis.

L'association compte 156 membres. Le quorum nécessaire au bon déroulement est de 78 présents ou représentés. Il ressort des feuilles d'émargement que nous avons 88 adhérents présents ou représentés. L'Assemblée Générale Ordinaire peut donc se tenir valablement.

Madame Odile FENNETEAU est nommée Présidente de séance, Paul DUFRESNE assurera le secrétariat.

RAPPORT MORAL :

Le président de l'association donne lecture de son rapport moral. A son issue il demande à l'auditoire si un ou des adhérents souhaite (nt) poser des questions. A la suite des débats ce rapport est soumis au vote.

Votants : 88

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 88

Le rapport moral est approuvé.

RAPPORT FINANCIER

La trésorière présente les comptes. Les adhérents sont invités à poser leurs questions. Après débat le rapport financier est soumis au vote

Votants : 88

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 88

Le rapport financier est approuvé.



PREVISION BUDGETAIRE

Le trésorier adjoint présente un budget prévisionnel pour l'exercice 2021/2022 en accord avec le conseil d'administration. Un débat est proposé aux adhérents ; après discussion ce budget est soumis au vote.

Votants : 88

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 88

Le budget est approuvé.

COTISATIONS

Il est proposé de maintenir les cotisations à 25 € par personne/an. Cette proposition est soumise au vote.

Votants : 88

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 88

Cette proposition est approuvée.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune candidature n'a été présentée. Il n'y a donc pas lieu de procéder à un vote.



- STATUTS 2021

Le président demande s'i les adhérents souhaitent poser des questions.

Aucune question n'est posée

Il est alors procédé au vote :

Votants : 88

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 88

Cette proposition est approuvée

La séance est levée à 19H20.

Les documents relatifs à cette Assemblée seront déposés auprès de l'administration conformément à la législation sur les associations.

FAIT à Luzarches, le 5NOVEMBRE 2021

LA PRESIDENTE DE SEANCE
Odile FENNETEAU



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Paul DUFRESNE

